

RÉPONSE MUNICIPALE N° 9/2022

le 2 novembre 2022

Réponse à l'interpellation de M. Paul Castelain (LV), « Augmentation des prix de l'énergie ; la commune, un propriétaire responsable ? »

10.03.02-2210-Reponse-09-Interpellation-Castelain-Isolation.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité est consciente de la situation devant laquelle nous allons tous nous trouver face à la crise énergétique résultante de la guerre en Ukraine et l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires en France. Cette situation, combinée avec une importante reprise des activités économiques suite à la période COVID-19, a entraîné une forte hausse sur les marchés et donc des augmentations successives des prix de l'énergie résumées comme suit :

- Augmentation du gaz de 70% depuis le 1^{er} janvier 2021
- Augmentation du mazout de 100% depuis le 1^{er} janvier 2021
- Augmentation de l'électricité de 50% dès le 1^{er} janvier 2023

Au vu des conséquences, la Municipalité et le Service domaines & bâtiments ont immédiatement informé les locataires par un courrier le 22 septembre 2022 accompagné de recommandations pour réduire la consommation d'énergies dans les immeubles. Parallèlement, un contrôle et un réglage optimal a été effectué sur les chaufferies des bâtiments locatifs. Enfin, une conférence publique a été organisée le 6 octobre à la salle des Remparts pour sensibiliser la population sur l'énergie et le climat.

Dans son introduction, M. Castelain fait référence à des mesures légales contraignantes pour les immeubles dépassant un indice de 125 kWh/m²/an. Bien que le principe soit louable, ces mesures sont édictées dans le nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie du canton de Genève depuis le 1^{er} septembre 2022 et n'ont pas force de loi dans le canton de Vaud.

La Municipalité répond comme suit aux questions factuelles de l'interpellant :

- *Vu l'état des lieux énergétique assez précis que la commune nous a présenté dans le préavis 13/2020, la municipalité possède-t-elle des estimations de l'augmentation de charges pour ses locataires dans les mois à venir ?*

Les prix de l'énergie sont actuellement en évolution constante, l'augmentation sera donc directement proportionnelle à l'évolution effective des prix des énergies utilisées dans l'immeuble. Une partie des charges est composée de taxes qui resteront stables. Une réduction des coûts effectifs peut intervenir en fonction du climat hivernal et des éco-gestes effectués par les locataires.



- *Quel était jusqu'à ce jour la politique de rénovation thermique de la municipalité concernant son parc locatif ?*
- *Face à la crise énergétique actuelle, la municipalité entend-elle accélérer la rénovation thermique de son parc locatif ?*

La Municipalité a effectué l'isolation de quelques immeubles locatifs (Béranges 51 & 53 en 1990 Béranges 74 en 2011, Baumes 22 & 24 en 2002). Ces dernières années, la Commune a concentré ses efforts et ses moyens sur le patrimoine administratif où les besoins étaient les plus urgents. La réponse à la motion Eugster « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal » déposée ce jour au Conseil communal permettra d'accélérer l'assainissement énergétique du patrimoine locatif dès 2023.

- *Compte tenu de la charge massive que l'augmentation des coûts de l'énergie représente pour les locataires, la municipalité entend-elle, par de quelconques mesures, protéger de la hausse des prix ses locataires n'habitants pas des bâtiments à bon standard énergétique ?*

Comme cité plus haut, la Municipalité a pris de nombreuses mesures d'accompagnement pour amortir l'augmentation des coûts de l'énergie pour les locataires de la commune. Elle n'entend cependant pas se substituer aux aides financières qui peuvent être octroyées par les services ad hoc déjà en place à cet effet pour les plus démunis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

 The seal features a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal reads 'MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ' and 'CANTON DE VAUD'.

Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- courrier adressé aux locataires des immeubles locatifs communaux avec ses annexes
- interpellation de M. Paul Castelain (LV)

Adopté par la Municipalité : le 10 octobre 2022



A Mesdames et Messieurs
les locataires des immeubles propriétés
de la Commune de La Tour-de-Peilz
1814 La Tour-de-Peilz

N/réf. : Mahboube RAHNAMA
43.03-2209-MR-YR-locataires-augm-prix-energie.docx

La Tour-de-Peilz, le 22 septembre 2022

Information sur la situation actuelle du marché de l'énergie

Mesdames, Messieurs,

Vous avez certainement été informés par voie des médias de la hausse historique du prix de l'énergie, autant pour le gaz que pour le mazout. Le marché du gaz a déjà subi deux augmentations en 2022 et le prix du mazout a fortement augmenté par rapport l'année passée. De plus, le prix de l'électricité augmentera vigoureusement dès 2023. Nous vous prions, ainsi, de bien prendre connaissance de ces augmentations de prix et de prévoir son impact sur vos charges.

Ces augmentations seront automatiquement répercutées sur vos décomptes de charges (chauffage, eau chaude) ainsi que sur votre facture d'électricité.

Afin de réduire l'impact de ces augmentations sur vos factures, il est fortement recommandé d'entreprendre des gestes simples qui vous permettront de réduire jusqu'au 20% vos consommations énergétiques. Vous trouverez ci-joint un flyer explicatif destiné à tous nos locataires.

Nous vous informons également qu'un contrôle du réglage de la chaudière, pour tous les immeubles locatifs communaux, sera effectué avant la période de chauffage. En règle générale, il est prévu de régler la température de chauffage à 21°C pour le mode de jour (06h00-22h00) et à 18°C pour le mode de nuit (22h00-06h00).

Si vous partez en vacances ou en cas d'absence de plusieurs jours, nous vous recommandons de mettre les vannes thermostatiques de vos radiateurs sur la position « 1 ».

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si ce nouveau réglage devrait générer des inconforts chez vous.

Nous vous rappelons que face au risque de pénurie et l'augmentation du prix de l'énergie, chacune et chacun peut adapter ses comportements en réduisant sa consommation liée à l'énergie. A la clef, une économie sur sa facture. C'est toujours bon à prendre !



Nous vous proposons ainsi de devenir actrice/acteur et de faire face ensemble à cette situation exceptionnelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'augmenter votre acompte de charges mensuelles (chauffage et eau chaude) à convenir avec notre secteur de gérance.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

SERVICE DOMAINES & BÂTIMENTS

Le chef de service :

Ingénieure en énergie et
environnement :



Yves Roulet



Mahboube Rahnama

Annexes :

- Flyer « Des gestes simples pour économiser l'énergie »
- Prospectus de la soirée « COMMUNE –CLIMAT – ENERGIE » du 6 octobre à la Salle des Remparts

Copie : Mme Carine Aubert, gérante, Service domaines & bâtiments



DES GESTES SIMPLES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Je préconise le programme ECO.

Je remplis complètement le lave-vaisselle.

Je mets un couvercle pour cuire un plat ou bouillir de l'eau.



Je nettoie la poussière des radiateurs et libère l'espace autour.

Je règle les vannes des radiateurs en journée sur 3 (20°) et la nuit sur 1 (17°).

Je ferme les rideaux et les volets pendant la nuit.

J'éteins mes appareils électriques plutôt que de recourir au mode veille.

J'éteins la lumière en sortant des pièces.

LED Je remplace l'éclairage par du LED.

Je ventile les pièces 3 x 10 minutes par jour.

Je ferme les vannes des radiateurs pendant que les fenêtres sont ouvertes.

Je prends une douche courte plutôt qu'un bain.

J'installe un pommeau de douche économique.

J'utilise le programme ECO ou les programmes courts à basse température.

Je remplis complètement la machine à laver.

Je sèche mes habits à l'air plutôt qu'au sèche-linge.

Pour plus d'infos,
rendez-vous sur
stop-gaspillage.ch



Soirée COMMUNE - CLIMAT - ÉNERGIE

Jeudi 6 octobre 2022 - 18h00 - Salle des Remparts



Suite à la situation énergétique actuelle et le réchauffement climatique, qui est devenu une préoccupation quotidienne, une conférence publique sur les thèmes des économies d'énergie et des énergies renouvelables est proposée.

Venez écouter les orateurs spécialisés et partager votre expérience. Posez vos questions et profitez de cette soirée enrichissante. N'oubliez pas de vous inscrire, les places sont limitées.

- Inscription obligatoire avant le 4 octobre : energie@ltdp.ch
- Informations complètes : www.ltdp.ch/energie
- Apéritif dinatoire offert !

« Mieux vaut prendre le changement par la main
avant qu'il ne nous prenne par la gorge. »

Winston Churchill

Programme de la Soirée COMMUNE - CLIMAT - ÉNERGIE

Dès 17h30 : Ouverture des portes et accueil

18h00 - 18h15 : Urgence climatique

Marc Muller, fondateur de IMPACT LIVING

18h15 - 18h30 : Aujourd'hui dans la commune...

Yves Roulet, Chef de Service domaines & bâtiments

Mahboube Rahnama, Ingénieure en énergie

18h30 - 18h45 : Réduire sa consommation et sa dépendance énergétique

Nadège Chiaradia, Product Designer & Business Developer,

Romande Energie SA

18h45 - 19h00 : Isolation thermique de mon bien immobilier

Eveline Job, architecte et ingénieure en énergie

et développement durable

19h00 - 19h15 : Les pompes à chaleur pour un habitat

Philippe Ranc, Responsable de l'Antenne romande du

Groupement professionnel suisse pour les PAC - GSP

19h15 - 19h30 : Questions · Réponses

19h30 - 20h15 : Pause · Apéritif dinatoire · Échanges

20h15 - 20h30 : Installations solaires

Yannick Sauter, Coordinateur romand chez Swissolar

20h30 - 20h45 : Réseau CAD · La Tour-de-Peilz

Salvatore Nucifora, Conseiller Client - Groupe E Direction Celsius

20h45 - 21h00 : Chaudière à bois pour un habitat

Richard Golay, Ingénieur EPFL - Responsable de l'antenne

romande Energie-bois Suisse

21h00 - 21h30 : Questions · Réponses

21h30 - 22h00 : Apéritif · Échanges · Clôture

LATOUR-DE-PEILZ

Énergie & Développement durable



www.ltdp.ch/energie

Augmentation des prix de l'énergie ; la commune, un propriétaire responsable ?

Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les municipaux
Chers et chers collègues,

Comme vous le savez toutes et tous, nous assistions depuis quelques mois à une flambée des prix du gaz et de l'électricité. Bien que quelques écogestes puissent permettre de réduire sa consommation, les dépenses énergétiques sont souvent des charges captives pour les locataires qui sont fortement dépendants de la volonté des propriétaires d'investir dans l'isolation thermique des bâtiments ou dans la rénovation des systèmes de chauffage.

En tant que propriétaire, la commune n'a pas fait preuve d'une grande proactivité ces dernières années. Il suffit de constater les 10 années qui ont été nécessaires avant que la motion de M. Chervet ne nous revienne sous forme de préavis à la séance de ce jour.

Dans ce préavis municipal 13/2022, nous constatons que 50% du parc locatif de la commune est dans la catégorie des bâtiments passoires avec des *Indices de Dépenses de Chaleur (IDC)* supérieurs à 125 kWh/m².an. Ces bâtiments entrent donc dans une catégorie pour laquelle des mesures contraignantes sont édictées dans la loi, allant de l'optimisation des systèmes de chauffage jusqu'aux travaux d'assainissement thermique.

Dès lors, je souhaiterais adresser à la municipalité les questions suivantes :

- Vu l'état des lieux énergétique assez précis que la commune nous a présenté dans le préavis 13/2020, la municipalité possède-t-elle des estimations de l'augmentation de charges pour ses locataires dans les mois à venir ?
- Quel était jusqu'à ce jour la politique de rénovation thermique de la municipalité concernant son parc locatif ?
- Face à la crise énergétique actuelle, la municipalité entend-elle accélérer la rénovation thermique de son parc locatif ?
- Compte tenu de la charge massive que l'augmentation des coûts de l'énergie représente pour les locataires, la municipalité entend-elle, par de quelconques mesures, protéger de la hausse des prix ses locataires n'habitants pas des bâtiments à bon standard énergétique ?

Je remercie d'ores et déjà la municipalité pour ses réponses que je souhaiterais écrites.

Paul Castelain